

ORGANISMES AGRÉÉS

Voyez l'avenir en toute confiance



FIDUCIAL

MEMBRE FONDATEUR DU C.G.A.FRANCE ET DE L'A.G.A-PL.FRANCE

Notre métier : la prévention

Les organismes agréés, dont FIDUCIAL Expertise est membre fondateur, font bénéficier leurs adhérents de prestations leur garantissant une gestion en toute sécurité :

- Prévention fiscale
- Prévention des difficultés économiques et financières
- Formation et information



L'adhésion à un organisme agréé : avantages et engagements

Les entreprises artisanales, commerciales ou industrielles, les agriculteurs et les professionnels libéraux peuvent adhérer, quels que soient leur statut juridique et leur régime fiscal.

Ils bénéficient d'avantages fiscaux différenciés, selon qu'ils sont soumis à l'impôt sur le revenu et imposés d'après un mode réel d'imposition, ou que l'activité soit exercée sous forme d'entrepreneur individuel à responsabilité limitée ou de société à responsabilité limitée unipersonnelle, assujettis à l'impôt sur les sociétés.

L'adhésion à un organisme de gestion agréé est possible, en théorie, à tout moment. Cependant, pour prétendre aux avantages fiscaux dès la première année d'adhésion, il est prudent de prendre conseil auprès de l'organisme visé, de l'administration fiscale ou d'un professionnel de la comptabilité. Il s'agit, en effet, de respecter certains délais et de prendre toutes les précautions relatives aux situations exceptionnelles (reprise d'entreprise, de clientèle, transformation en société, changement de centre ou d'association...).

Si l'adhésion à un organisme agréé (centre de gestion agréé ou association agréée) offre des avantages, elle impose des obligations :

- respecter les engagements pris lors de l'adhésion,
- respecter les règles comptables et fiscales.

Prémunir nos adhérents contre les risques fiscaux

Un service d'assistance et de prévention est à la disposition des adhérents pour une meilleure sécurité fiscale. L'organisme agréé établit un contrôle formel et systématique des déclarations de résultats, des déclarations de taxe sur le chiffre d'affaires et des déclarations de la valeur ajoutée prolongé par un examen de concordance, de cohérence et de vraisemblance de leur contenu. Au terme de cet examen, l'adhérent reçoit un compte rendu sur la mission réalisée.

Un examen périodique de sincérité des pièces justificatives est également réalisé tous les 3 ou 6 ans, afin de s'assurer que les déclarations fiscales sont correctement établies et ainsi garantir une sécurité fiscale.

Fournir des moyens pour leur permettre de mieux suivre leur gestion

Afin de prévenir les difficultés économiques et financières, l'adhérent reçoit en fin d'exercice, un dossier visant à dresser une mise en perspective de ses résultats, avec une comparaison des principaux postes sur trois ans.

Ce dossier, agrémenté de tableaux et graphiques, lui fournit une analyse des points marquants de son exploitation ainsi qu'un diagnostic des points forts et des points à améliorer.

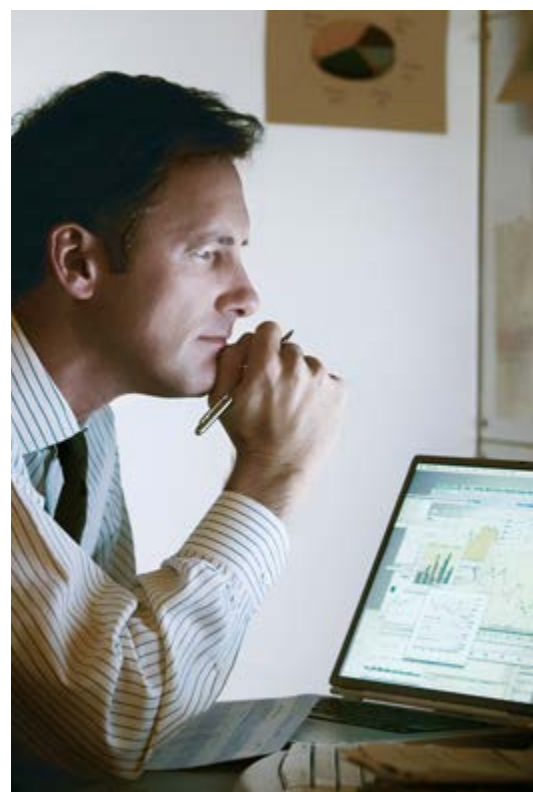
Nos organismes de gestion agréés publient chaque année des statistiques professionnelles établies par secteur d'activité et par tranche de chiffre d'affaires. Elles constituent des données particulièrement fiables et représentatives, compte tenu de l'importance du panel étudié.

Conseiller et former nos adhérents

Chaque semestre, une revue d'informations éclaire nos adhérents sur l'actualité du monde de l'entreprise et leur fournit des conseils et des repères, un dossier thématique, des enquêtes...

Des actions de formation sont proposées dans de nombreux domaines : l'informatisation, la gestion de l'entreprise, la prévention fiscale, la protection juridique, les techniques de communication l'actualité fiscale...

Les organismes agréés déclinent leurs formations selon plusieurs formules : de la soirée de découverte à la journée d'étude en passant par des ateliers pratiques.



Des avantages fiscaux

- Moins d'impôts sur le bénéfice (bénéfice professionnel majoré de 25 % pour les non-adhérents).
- Une déduction intégrale du salaire que l'entreprise verse au conjoint de l'adhérent.
- Dispense de pénalités : les adhérents peuvent être dispensés de toutes majorations fiscales s'ils révèlent spontanément à l'Administration, dans les trois mois de leur adhésion, sous certaines conditions, les inexactitudes que comportent leurs déclarations professionnelles.

“ Fiducial a la conviction que la parfaite connaissance
de la profession de son client est un préalable indispensable
à tout conseil de qualité. ”

Christian Latouche, Président

Adresses des organismes agréés

C.G.A.FRANCE

Centre de Gestion Agréé de France

ANGERS 60, rue du Bon Repos - C.S. 40125 - 49001 ANGERS CEDEX 01
BORDEAUX Rue du Cardinal Richaud - C.S. 10123 - 33070 BORDEAUX CEDEX
DIJON 6, rue Louis de Broglie - B.P. 96208 - 21062 DIJON CEDEX
LILLE..... 180, boulevard de Mons - 59650 VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX
LYON 6, rue Gorge de Loup - C.S. 90412 - 69338 LYON CEDEX 09
MONTPELLIER..... 76, allée Niels Bohr - Le Millénaire - B.P. 15 - 34935 MONTPELLIER CEDEX 9
NANTES 7, avenue Jacques Cartier - B.P. 70201 - 44815 SAINT-HERBLAIN CEDEX
NICE 67, boulevard du Point du Jour - B.P. 195 - 06704 SAINT-LAURENT-DU-VAR CEDEX
ORLÉANS 4, rue Charles Beauhaire - 45140 SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE
PARIS BIC-BA 41, rue du Capitaine Guynemer - 92925 LA DÉFENSE CEDEX
RENNES 40, rue du Bignon - Forum de la Rocade - B.P. 71554 - 35515 CESSON SEVIGNE CEDEX
ROUEN 30, rue Alfred Kastler - Parc de la Vatine - B.P. 276 - 76137 MONT-SAINT-AIGNAN CEDEX
TOULOUSE..... 2, impasse Couzinet - Parc de la Plaine - B.P. 95818 - 31505 TOULOUSE CEDEX 5
VIENNE 21, quai Riondet - 38200 VIENNE

A.G.A-PL.FRANCE

Association de Gestion Agréée pour les Professions Libérales de France

ANGERS 60, rue du Bon Repos - C.S. 70805 - 49008 ANGERS CEDEX 01
BORDEAUX Rue du Cardinal Richaud - C.S. 80016 - 33049 BORDEAUX CEDEX
NICE 67, boulevard du Point du Jour - B.P. 195 - 06700 SAINT-LAURENT-DU-VAR
PARIS 41, rue du Capitaine Guynemer - 92925 LA DÉFENSE CEDEX
TOULOUSE..... 2, impasse Couzinet - Parc de la Plaine - C.S. 35221 - 31079 TOULOUSE CEDEX 5

www.cga-france.fr
www.aga-pl-france.fr



C.G.A.FRANCE



A.G.A-PL.FRANCE

Délégation Nationale aux Organismes Agréés
60, rue du Bon Repos - C.S. 40125 - 49001 Angers cedex 01